

# LE SITE FINANCIÈRECLAIRAC.COM

Categories: [Epargne](#), [Produits classiques](#) : [Danger](#) !

Tag: [Enquête](#)



Le site propose comme beaucoup d'autres sites frauduleux d'investir dans le vin. Nous en avons identifié des dizaines ! Ce produit a beaucoup de succès dans le supermarché de l'arnaque. Il est inscrit sur la liste noire du site [abe-infoservice.fr](http://abe-infoservice.fr) depuis le 07/11/2023.

## Le site internet

Il a été créé le 06/7/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/financiereclairac.com>

## Nos recherches

Seule une page permettant d'accéder à la partie privée est accessible. Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

## Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 87 68 83 81

Il s'inscrit dans une série intéressante :

zhipholdings.com	01 87 68 82 48
sas-sacam.com	01 87 68 82 51
financiereclairac.com	01 87 68 83 81
athos-partners.com	01 87 68 83 90

### Les produits

Il est proposé d'investir dans le vin

### Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une société qui existe depuis 33 ans. elle est spécialisée dans le secteur des activités des sociétés holding. Il s'agit de gestion d'un portefeuille d'actions. JAMAIS elle ne vendra de vin. Ce n'est pas le premier site frauduleux qui usurpe l'activité de holding. Elles n'ont en général pas de site ni de n° de téléphone ! Il s'agit d'une situation idéale pour les escrocs...

Il est sur la liste noire de l'AMF depuis le 07/11/2023 :

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

### Conclusion

#### **Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?**

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50

€ incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation financière à notre action de 50 € soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

### **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

### **ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>**

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur*

*matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

